



Confédération des Jeunes Chercheurs

contact@cjc.jeunes-chercheurs.org

<http://cjc.jeunes-chercheurs.org>

Compte-rendu de réunion – 5 août 2005

Réunion avec les cabinets de Gilles de Robien et de François Goulard - 5 août 2005 -

Il s'agissait de la première rencontre de la CJC avec les nouvelles équipes ministérielles suite aux remaniements qui ont suivi le référendum sur le traité constitutionnel européen. La réunion a donc été l'occasion de passer en revue la plupart des dossiers en cours.

La réunion a été organisée sur l'initiative de Dharman Sury, conseiller recherche et innovation au cabinet de Gilles de Robien.

Participants

Pour le ministère :

- ◆ Étienne Crépon, directeur adjoint du cabinet de Gilles de Robien
- ◆ Olivier Storch, directeur adjoint du cabinet de François Goulard

Pour la CJC :

- ◆ Florent Olivier (X'Doc), président
- ◆ Sylvain Collonge (membre individuel), vice-président
- ◆ Déborah Braun (Stapa), coordination
- ◆ Céline Hechard (Stapa)

La réunion a duré un peu plus de deux heures.

Ordre du jour

- ◆ Tour de table et présentation de la CJC
- ◆ Attractivité de la recherche française dans le contexte Européen: valorisation du doctorat, charte européenne du chercheur
- ◆ Mise en oeuvre : présentation des deux objectifs politiques essentiels - Salarisation et démarche qualité
- ◆ Panorama des dossiers
 - ◆ Allocation de recherche
 - ◆ Travail au noir
 - ◆ Écoles doctorales et charte des thèses
 - ◆ Jeunes chercheurs étrangers
 - ◆ Poursuite de carrière des docteurs
 - ◆ Représentation des jeunes chercheurs



Confédération des Jeunes Chercheurs

contact@cjc.jeunes-chercheurs.org

<http://cjc.jeunes-chercheurs.org>

Compte-rendu de réunion – 5 août 2005

Contexte européen

Après le tour de table et la présentation de la CJC, nous plaçons la discussion dans son contexte européen en présentant la Charte européenne du chercheur. Cette charte est un cadre tout à fait adapté pour la mise en oeuvre des recommandations de la CJC. Nous remettons à nos interlocuteurs la [recommandation de la Commission européenne concernant la charte européenne du chercheur](#).

Nous soulignons que dans cette Charte, les jeunes chercheurs, et en particulier les doctorants, sont traités comme le reste des chercheurs. Nous faisons remarquer que si cette conception est désormais celle de tous les acteurs qui réfléchissent sur le doctorat, il semble que le ministère n'ait pas encore compris tout son potentiel. Or alors que le pays s'apprête à adopter une Loi d'Orientation et de Programmation pour la Recherche, qui doit fixer des objectifs pour les années à venir, il serait regrettable et inacceptable que cette loi fasse perdurer un discours préhistorique au sujet du doctorat.

Nous soulignons que nous serons pour notre part attentifs à la mise en oeuvre en France des principes contenus dans cette recommandation européenne.

Présentation des objectifs pour la LOP

Comme on peut le voir avec la Charte européenne du chercheur, certains processus importants sont à l'oeuvre et notamment ceux de la professionnalisation du milieu de la recherche et de la responsabilisation des acteurs.

Ces processus doivent se traduire pour ce qui concerne les jeunes chercheurs en 2 objectifs essentiels, qui doivent apparaître dans la Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche (LOPR) :

- ◆ la « salarisation » des doctorants (et bien entendu des docteurs), c'est-à-dire l'encadrement de tout doctorat financé par l'existence d'un contrat de travail
- ◆ la mise en oeuvre de démarches d'amélioration continue des pratiques au sein des écoles doctorales, démarches guidées par un principe de « prime à l'effort » et non de « prime au meilleur », l'objectif étant de prendre acte de la grande hétérogénéité des situations et de travailler à l'amélioration de toutes sans stigmatiser les situations les plus critiques.

Ces deux objectifs ont besoin de temps pour être accomplis totalement et l'adoption d'une LOP est l'occasion idéale pour le faire.

Nous précisons également que ces deux objectifs sont des prérequis indispensables à toute action visant l'amélioration de la poursuite de carrière des docteurs.

Panorama des dossiers

Allocation de Recherche

La [fiche synthétique sur l'allocation de recherche](#) (AR) est remise aux représentants du ministère et commentée. Nous présentons la nécessité d'une revalorisation importante et de l'indexation de ce salaire à la fois pour l'attractivité du doctorat vis-à-vis des étudiants et pour la valorisation du doctorat vis-à-vis des employeurs. Nous ajoutons que l'AR est un financement de référence pour beaucoup d'autres (notamment ceux délivrés par les Régions).

À la demande d'Olivier Storch, nous lui transmettons dans les jours qui suivent la réunion un chiffrage du coût de notre demande de revalorisation.



Confédération des Jeunes Chercheurs

contact@cj.c.jeunes-chercheurs.org

<http://cj.c.jeunes-chercheurs.org>

Compte-rendu de réunion – 5 août 2005

Travail au noir

Le [Rapport sur les conditions de travail illégales des jeunes chercheurs](#) ainsi que sa [version synthétique](#) est remise aux représentants du ministère.

L'historique du dossier est présentée rapidement.

Nous insistons sur l'existence de différences sources de libéralités pour rappeler que pour le moment seule une petite partie est effectivement en voie de résorption (celles financées par les associations caritatives) grâce au dispositif mis en place en 2003 par le ministère.

À ce sujet nous évoquons l'initiative des associations de travailler avec le ministère pour trouver une solution pour le cas des docteurs, actuellement non concernés par le dispositif de salarisation. Le changement d'équipe ministérielle semble avoir contrarié l'avancement de ce travail.

Nous rappelons aussi la nécessité de communiquer davantage sur ce protocole d'accord ministériel car d'autres associations, certes plus petites mais nombreuses, n'en ont pas encore connaissance.

Nous détaillons le cas des libéralités du Ministère des Affaires Étrangères, gérées par la structure-écran Égide qui n'a jamais répondu aux diverses sollicitations qu'elle a reçu pour communiquer des informations précises sur ses financements.

Écoles doctorales et Charte des thèses

Nous exposons le principe d'une démarche d'amélioration continue de la qualité des formations et recherches doctorales. L'objectif étant d'améliorer l'ensemble du dispositif et non pas seulement de récompenser les écoles doctorales qui fonctionnent déjà bien, nous suggérons de recourir à des mécanismes de « primes à l'effort » plutôt que de « primes à l'excellence ». Ceci signifie d'engager des moyens (par exemple des allocations de recherche) pour les écoles doctorales qui s'engagent dans une politique (évaluée bien entendu) d'amélioration de leurs pratiques. Nous rappelons rapidement les principaux indicateurs à suivre : durée des doctorats, taux de financement et qualité des financements, taux d'encadrement, poursuite de carrière des docteurs.

Nos interlocuteurs s'interrogent sur le levier potentiel que représenterait un affichage des indicateurs des écoles doctorales sur le site du ministère. Nous suggérons que cet affichage soit dans un premier temps une démarche volontaire des écoles doctorales, et de faire ainsi jouer l'émulation.

Nous leur remettons au cours de cette discussion, notre document de travail sur la réforme de l'*arrêté du 25 avril 2002 relatif aux études doctorales*, précédemment remis à la DES (Direction de l'Enseignement Supérieur) le [7 mars dernier](#).

Nous profitons de cette discussion sur la notion d'affichage des pratiques pour évoquer l'[évaluation nationale de la conformité des chartes des thèses](#) lancée par la CJC en juin. Nos interlocuteurs expriment leur vif intérêt pour le projet. Nous leur remettons le [Mémoire sur l'évaluation de l'application de la charte des thèses](#) (document qui a été la base de l'élaboration de l'outil d'évaluation).

Jeunes chercheurs étrangers

Les problèmes liés aux titres de séjour des doctorants étrangers sont abordés.

Nous présentons les deux aspects de la question :

- ◆ faire en sorte que la législation actuelle soit appliquée ;
- ◆ réfléchir à l'évolution de la législation pour un meilleur accueil des jeunes chercheurs étrangers en France.

Nous leur proposons de leur remettre une note sur ces sujets lors de notre prochaine rencontre.

Le principe d'une note envoyée aux préfetures pour homogénéiser les pratiques est accepté.



Confédération des Jeunes Chercheurs

contact@cjc.jeunes-chercheurs.org

<http://cjc.jeunes-chercheurs.org>

Compte-rendu de réunion – 5 août 2005

Poursuite de carrière des docteurs

En introduction, nous citons les [chiffres du CEREQ](#) qui révèlent une détérioration significative de l'emploi des docteurs de 2001 trois ans après leur soutenance (soit en 2004) : augmentation du taux de chômage, augmentation du nombre d'emplois temporaires, diminution de la part d'emploi dans le secteur privé.

Le manque de reconnaissance du doctorat dans le secteur privé comme dans les fonctions publiques hors recherche et enseignement supérieur est abordé. Nous insistons sur le rôle que le ministère doit tenir dans la valorisation du doctorat auprès des employeurs privés (campagne de sensibilisation sur la valeur ajoutée du doctorat), mais que pour cela il est impératif que le ministère ne conçoivent pas les docteurs comme des « problèmes » (dont on ne sait pas trop quoi faire...) mais comme des atouts dans la construction d'une société de la connaissance et de l'innovation ! Nous évoquons également les initiatives regrettables comme celle du « stage d'initiation à l'entreprise », qui témoignent d'une conception peu valorisante du doctorat.

La reconnaissance du doctorat dans la fonction publique est abordée directement par nos interlocuteurs qui semblent convaincus de l'intérêt d'une telle reconnaissance. Ils nous conseillent de rencontrer des Directions du personnel dans différents ministères pour faire un état des lieux de leurs besoins et de leur intérêt pour les docteurs, afin de renforcer nos propositions. Nous évoquons la préparation d'un dossier consacré à cette question.

Représentation des jeunes chercheurs

Nous remettons notre [avant-projet ou proposition de loi sur la création d'un collège des chercheurs non permanents](#) et expliquons rapidement les raisons de ce projet. Nous sommes allés jusqu'à la rédaction d'un texte de loi pour montrer la faisabilité de notre demande. Ils semblent découvrir entièrement le problème.

Bilan

La réunion a été jugée intéressante par les deux parties. Nous avons pu balayer l'ensemble des dossiers afin d'en préparer l'approfondissement par la suite.

Une prochaine réunion a été fixée pour le 16 septembre.